AR Prefecture
006-210600250-20261019-2026_092-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/10/2026

N° 2026-092

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	14

Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal **: le 14/10/2026**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. AIME-LEWIS – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

ABSENT : **M. AUDIBERT**

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

MOULIN A HUILE
APPROBATION DES TARIFS

M. Le Maire,

Propose de rapporter la délibération n°2023-057 du 25 septembre 2023 concernant les tarifs du Moulin

Propose d'établir les tarifs suivants :

DESIGNATION	PRIX HT	PRIX TTC
Bidons vides de 5 litres	**2.92 € l'unité**	**3.50 € l'unité (TVA 20%)**
Trituration > 150 kg pour les résidents brocois	**0.38 € par kilo d'olive**	**0.40 € par kilo d'olive (TVA 5.5%)**
Trituration > à 150 kg pour les résidents hors commune	**0.47 € par kilo d'olive**	**0.50 € par kilo d'olive (TVA 5.5%)**
Trituration < 150 kg pour tous les usagers	**0.47 € par kilo d'olive**	**0.50 € par kilo d'olive (TVA 5.5%)**
Trituration < 50 kg pour tous les usagers	**0.71 € par kilo d'olive**	**0.75 € par kilo d'olive (TVA 5.5%)**

Indique qu'en sus de ces tarifs, une cotisation volontaire étendue (CVE), est due. Cette participation financière obligatoire est applicable à l'ensemble des opérateurs de la production oléicole française, par décret interministériel, pour contribuer à la réalisation d'actions collectives en faveur de la filière. Les tarifs sont affichés à l'entrée du Moulin

Le Conseil Municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs pratiqués au Moulin communal
DIT qu'en sus de cette tarification sera appliquée la CVE obligatoire affichée aux portes du Moulin
CHARGE M. Le Maire de mettre en œuvre la nouvelle tarification pour la saison 2026-2027 et les suivantes
APPROUVE le règlement intérieur

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

MAIRIE 06510 LE BROC

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355